

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Objet: Projet de loi 5973-2 portant modification de l'article L.511-12 du Code du Travail.  
(AFR 3436bis )**

*Saisine : Ministre du Travail et de l'Emploi (23 décembre 2008)*

<b>AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE</b>
---------------------------------------

Le projet de loi sous avis entend ajouter une mesure supplémentaire, temporaire aux mesures proposées par le projet de loi 5973 portant modification de l'article 511-12 du Code du travail, qui concernent le chômage partiel et dont l'objet est de faire face à la situation de basse conjoncture déclenchée par la crise financière. La Chambre de Commerce avait commenté ces propositions dans son avis du 17 décembre 2008 sur le projet de loi 5973 précité.

Le projet de loi entend ainsi compléter l'article 2 du projet de loi initial qui prévoit dans le cadre du chômage partiel de source conjoncturelle, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, le remboursement par l'Etat aux employeurs relevant d'une des branches économiques rendues éligibles par décision du Conseil de Gouvernement sur avis du Comité de conjoncture, des tranches de 8 heures respectivement 16 heures normalement prises en charge par l'employeur eu égard au temps de travail presté, afin d'étendre cette mesure temporaire également au chômage partiel de source structurelle, à condition toutefois qu'un plan de maintien dans l'emploi a été conclu et homologué par le ministre ayant l'emploi dans ses attributions.

La Chambre de Commerce se permet de relever une faute d'orthographe qui s'est glissée dans la première phrase de la disposition proposée. Il faudra en effet remplacer « *le* » (*même période*) par « *la* » (*même période*).

La Chambre de Commerce ne peut que saluer cette mesure supplémentaire qui rejoint tant les intérêts des travailleurs que ceux des entreprises concernées. Elle n'a pas d'observations à formuler.

\* \* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis.

AFR/PPA